

Droit européen de la consommation



Inscriptions et informations

Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles
E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu



9h00 - 9h30 : Accueil des participants

9h30 - 9h40 : Ouverture

Laurent PETTITI, Président de la Délégation des Barreaux de France

ATELIER N°1 ACTUALITE EUROPEENNE EN MATIERE DE CONSOMMATION

9h40 - 10h10 : La proposition de directive pour une meilleure application et une modernisation des règles de protection des consommateurs de l'Union européenne

Martins PRIEDITIS, Chef de secteur, Unité E2 Droit des consommateurs et du marketing, DG Justice et Consommateurs, Commission européenne
Débats : 10h10 - 10h20

10h20 - 10h50 : L'instauration de « recours collectifs » à l'échelle de l'Union européenne

Philippe METAIS, Avocat au Barreau de Paris
Elodie VALETTE, Avocat au Barreau de Paris
Débats : 10h50 - 11h00

Pause : 11h00 - 11h10

11h10 - 11h40 : L'actualité jurisprudentielle du droit européen de la consommation

Cédric CHENEVIÈRE, Référendaire au Tribunal de l'Union européenne, Chargé de cours à l'Université catholique de Louvain
Débats : 11h40 - 11h50

ATELIER N°2 RENFORCEMENT ET HARMONISATION DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

11h50 - 12h20 : Le nouveau paquet législatif sur les contrats de vente de biens et de fourniture de contenus numériques

Emmanuelle VOISSET, Avocat au Barreau de Paris
Elisa SAEZ, Avocat au Barreau de Paris
Débats : 12h20 - 12h30

Pause déjeuner : 12h30 - 13h30

ATELIER N°3 LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT EUROPEEN DE LA CONSOMMATION

13h30 - 14h00 : Consommation et médiation

Sabine BERNHEIM-DESVAUX, Maître de conférences HDR à l'Université d'Angers, Membre titulaire de la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation
Débats : 14h00 - 14h10

14h10 - 14h40 : Le réseau de coopération en matière de protection des consommateurs (CPC) : moyens d'investigation et pouvoirs d'injonction

Joanna GHORAYEB, Sous-directrice, Affaires juridiques, politiques de la concurrence et de la consommation - DGCCRF, Ministère de l'Economie et des finances
Débats : 14h40 - 14h50

Pause : 14h50 - 15h00

ATELIER N°4 POLITIQUES SECTORIELLES

15h00 - 15h30 : Plateformes en ligne : accroissement de la transparence et prévention des comportements illicites

Hervé JACQUEMIN, Avocat au Barreau de Bruxelles, Chargé de cours à l'Université de Namur
Débats : 15h30 - 15h40

15h40 - 16h10 : La commercialisation de produits et services financiers dans l'Union

Julien BRUGEROLLE, Policy Officer, Services financiers et technologies numériques, Unité E1, DG Justice et Consommateurs, Commission européenne
Débats : 16h10 - 16h20

16h20 : Clôture

ENTRETIENS EUROPÉENS DROIT EUROPEEN DE LA CONSOMMATION

VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
Cabinet / Organisme.....
Barreau.....
Adresse.....
Téléphone.....
Télécopie.....
E-mail.....

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale
(impératif)

Assujetti à la TVA en tant que personne physique :
Numéro de TVA en cette qualité

BE _ _ _ _ _ (10 chiffres)
FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :
Numéro de TVA en cette qualité

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Non Assujetti à la TVA

Participation aux frais par personne : 250 € TTC**

Les frais d'inscription sont susceptibles d'être pris en charge par le FIF-PL dans la limite des critères 2018 des avocats libéraux

Avocat-stagiaire : 155 € TTC**

Elève-avocat : 120 € TTC**

Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL (pour de plus amples informations nous contacter)

Inscription sur notre site www.dbfbruxelles.eu ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site www.dbfbruxelles.eu

*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

**30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

Les Entretiens européens sont conformes aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux dans le cadre de la formation continue obligatoire.

Seront délivrées au cours de cet événement

7 heures de formation pour les avocats français et 6 heures de formation pour les avocats.be.



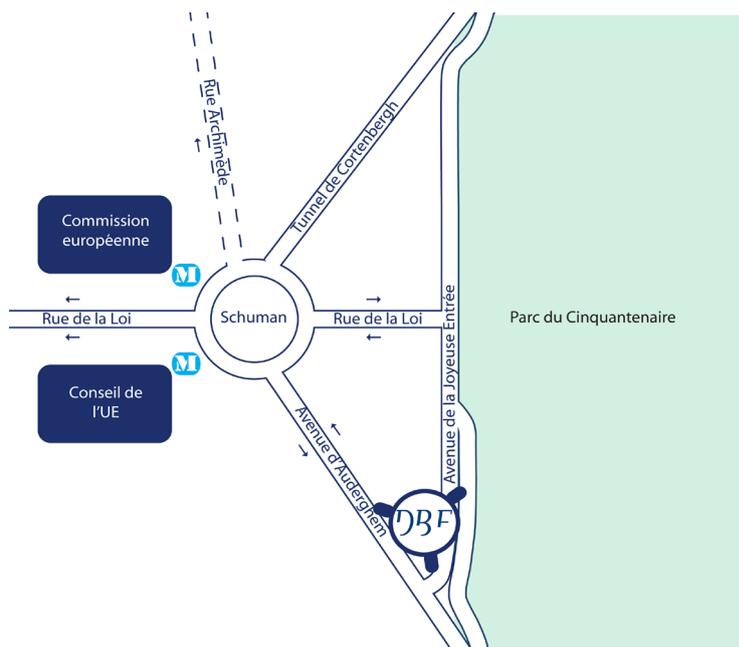
Conférence
des Bâtonniers



Conseil
National
des Barreaux



AVOCATS
BARREAU
PARIS



Formation certifiée



Délégation des Barreaux de France

Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 230 83 31 - Fax : +32 (0)2 230 62 77
valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu - www.dbfbruxelles.eu

**7h
de
formation
validées !**